



**C O N V E N T I O N**  
*De mise à disposition d'un local à l'Hôtel d'Entreprises*  
**KPMG S.A.**

---

*N° D SG . N° 06/321*

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

La SA KPMG, SA au capital 5.497.100 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 775 726 417, représentée par son Directeur dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 :** La Ville de ROYAN loue à la SA KPMG un bureau d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> situé au 1er étage à l'Hôtel d'Entreprises sis 53, Rue Ampère à ROYAN et appartenant à la Ville de ROYAN.

**ARTICLE 2 :** Cette location est consentie pour une durée de 23 mois, commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2007 et se terminant le 30 Novembre 2008, moyennant une redevance de :

Bureau de 33 m<sup>2</sup> :

13,00 € du m <sup>2</sup> par mois x 33 m <sup>2</sup> .....	429,00 €
+ 1,16 € du m <sup>2</sup> par mois de charges x 33 m <sup>2</sup> .....	38,28 €
<b>Soit une redevance mensuelle de .....</b>	<b>467,28 €</b>

Ladite redevance sera versée le premier de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur Percepteur de ROYAN.

**ARTICLE 3 :** Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis fourni par lettre recommandée avec accusé de réception selon un délai de deux mois.

**ARTICLE 4 :** La SA KPMG précise avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Hôtel d'Entreprises et y souscrit sans réserve.

Pour la SA KPMG,  
Lu et Approuvé,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 Décembre 2006

Fait à ROYAN,  
Le 16 Novembre 2006  
Le Maire,

H. LE GUEUT

Le Maire,  
H. LE GUEUT